



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Projet de règlement grand-ducal fixant certaines modalités d'application de la loi du [...] relative à la valorisation des données dans un environnement de confiance

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

I. Remarques générales

Le SYVICOL a été demandé en son avis par Madame la Ministre de la Digitalisation au sujet du projet de règlement grand-ducal sous examen en date du 12 juin 2024 et il en remercie Madame la Ministre.

Le projet de règlement grand-ducal est un règlement d'exécution de la loi du [...] relative à la valorisation des données dans un environnement de confiance. Le projet de loi n°8395 dont question a également été analysé et avisé par le comité du SYVICOL en date de ce jour.

Le projet de règlement grand-ducal prévoit la composition, le mode de fonctionnement et les attributions du Conseil consultatif de la valorisation des données dans un environnement de confiance, qui aura pour mission de conseiller l'Autorité des données et d'élaborer des avis sur le traitement et la réutilisation des données à caractère personnel et il précise les règles relatives au calcul et à la perception des redevances prévues à l'article 30 de la loi en projet.

En ce qui concerne la composition du Conseil consultatif de la valorisation des données dans un environnement de confiance, le SYVICOL renvoie à ses remarques concernant le Titre III du projet de loi mentionné ci-dessus.

Le SYVICOL note que les membres dudit conseil sont des représentants issus des ministères et administrations de l'État. Cet organe n'incluerait donc pas de représentants provenant des communes ou du SYVICOL, un fait qui est regrettable de l'avis du syndicat.

Puisque les 100 communes du pays sont des détenteurs d'un grand nombre de données à caractère personnel ou non personnel de leurs administrés et puisqu'elles joueront un rôle important dans l'application du principe du « once only » introduit au titre IV de la loi en projet ainsi que dans la mise à disposition des données pour la réutilisation ultérieure des données, le SYVICOL est d'avis que les communes devraient avoir au moins deux représentants au sein du Conseil consultatif de la valorisation des données dans un environnement de confiance, à nommer ou bien par le SYVICOL ou par le SIGI et la Ville de Luxembourg, tel qu'il est d'ores et déjà le cas pour la Commission du registre national instaurée par la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques, pour laquelle le SYVICOL est habilité à nommer un membre titulaire et un membre suppléant.

A part cela, le SYVICOL n'a pas de remarques concernant le règlement grand-ducal en projet.

Adopté unanimement par le comité du SYVICOL, le 31 mars 2025